

pluxee

L'avantage extralégal
qui favorise
la qualité de vie



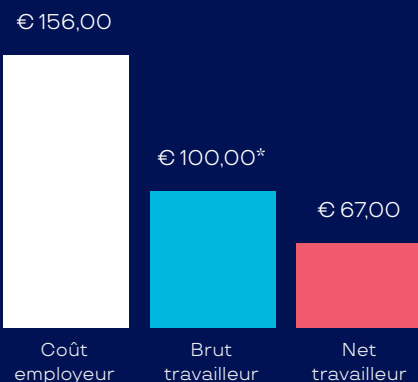
Fiscalement très avantageux et cumulable avec d'autres avantages extra-légaux

100 % exonéré de cotisations sociales, Pluxee Sport & Culture est la solution idéale pour valoriser facilement vos collaborateurs. Il vous permet d'accroître le pouvoir d'achat de vos employés tout en favorisant leur bien-être et leur équilibre.

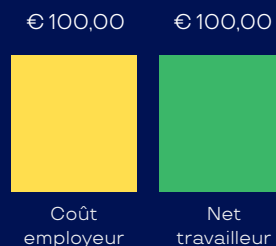
Offrir 100 € à vos collaborateurs en salaire ou en Pluxee Sport & Culture ?*



Pour vos collaborateurs si offert en salaire



Pour vos collaborateurs si offert en chèque repas



Jusqu'à **57%** d'avantage pour l'employeur

* Augmentation salariale de 100 euros (13,92 et 35 % d'ONSS) sur base d'un isolé catégorie 1.



X Mais que dit la loi ?

Les conditions pour bénéficier de l'exonération des cotisations sociales, en cas d'octroi du Pluxee Sport & Culture

- Montant maximum de 100 € par an/travailleur, ne peut être échangé en espèces.
- Ne peut être octroyé en remplacement de la rémunération ou d'un quelconque autre avantage.
- Doit être délivré au nom du travailleur.
- Doit faire l'objet d'une convention collective de travail conclue au niveau du secteur ou de l'entreprise ou d'une convention individuelle.
- A une validité de 15 mois à partir du 1er juillet jusqu'au 30 septembre de l'année suivante
- Peut être utilisé auprès des opérateurs culturels et des associations sportives reconnus ou subsidiés.



Pluxee Sport & Culture, c'est ...



Une fiscalité très avantageuse

100 % exonéré d'ONSS et de l'impôt des personnes physiques, Pluxee Sport & Culture est la solution idéale pour favoriser le bien-être et l'équilibre de vos collaborateurs.



Valable dans un réseau très large et très varié

En choisissant Pluxee Sport & Culture, vous donnez à vos collaborateurs l'accès à un tas d'activités sportives, culturelles et familiales dans toute la Belgique.



Toujours plus proche de vos collaborateurs grâce à Pluxee

Site Internet, newsletter mensuelle, application mobile, Facebook, Instagram... Pluxee reste en contact permanent avec tous vos collaborateurs et fait de leur pouvoir d'achat sa priorité !



Des tas d'autres avantages

Valorisez encore plus vos collaborateurs avec nos autres avantages extra-légaux : le Lunch Pass, l'Eco Pass et le Cadeau Pass. Et en plus, ils sont cumulables !



100% de plaisir garanti !

Ici, pas d'association à une enseigne particulière. Le bénéficiaire peut choisir l'activité qui lui fera vraiment plaisir à lui et à sa famille et se sentir d'autant plus valorisé.



Paiement mobile et en ligne

Réglez vos activités préférées à l'aide de l'app Pluxee (disponible sur Android & iPhone) et/ou sur Internet auprès de nos partenaires en ligne.



Que peut-on s'offrir avec Pluxee Sport & Culture ?

- Abonnements et frais d'adhésion (salles de fitness, matchs de football, théâtre, opéra,...).
- Location de terrains de sport (salles multisports, pistes de ski, pistes de bowling, kayak, terrains de tennis,...).
- Tickets d'entrée pour des activités sportives (piscine communale, cours de yoga, arts martiaux,...).
- Tickets d'entrée pour des événements culturels (festivals, expositions, concerts, festivals de films,...).
- Tickets d'entrée pour des musées, théâtres, cinémas culturels, centres culturels,...
- Tickets d'entrée pour des parcs à thèmes (parcs animaliers, sites historiques,...).

Pluxee dans le monde



75 millions
de consommateurs/jour



80
pays



425 000
collaborateurs



19^e
employeur dans le monde

pluxee

**Votre conseiller
Pluxee est à
votre service :**

+32 (0)2 547 55 05

www.pluxee.be